

C.D. GESTION COMPETITIONS SENIORS

REUNION du 13 MAI 2025

Procès-Verbal N°39

COORDINATEUR des Compétitions : PASSENEAU Grégory (Excusé).

PRESIDENT: DALMON André.

PRESENTS: REYNES Roger, SILVESTRE Bernard, COUFFIGNAL Francis.

<u>ASSISTE</u>: VAN BASTOLAER RAVEINO Nicolas (Assistant administratif).

La réunion est ouverte par le Président à 8h30

INFORMATIONS LIMINAIRES

Les présentes décisions ci-dessous, figurant dans le procès-verbal, peuvent être frappées d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District Aveyron Football dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de leur notification dans les conditions de forme et de fond prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F. .

Départementale 2 (Florian SALABERT)

- Le match PARELOUP CEOR 1 FOOT VALLON 1 du samedi 24 mai 2025 à 20h00 se jouera sur le stade de Cassagnes.
- Le match MOYRAZES 1 LAISSAC US 1 prévu initialement le samedi 24 mai 2025 à 19h00 se jouera le même jour à 18h00 (accepté par Laissac).

Départementale 3 (François ARNAUD Traiteur)

- Le match ST GEORGES FC 2 REQUISTA US 3 prévu initialement le samedi 24 mai 2025 à 21h00 se jouera le même jour à 20h00 (accepté par Réquista).
- Le match FC SOURCES DE L'AVEYRON 2 MONTRODAT FC 1 est maintenu au samedi 24 mai 2025 à 20h00 (Refus de FC Sources de jouer le vendredi soir).
- Le match LARZAC VALLEES 1 JS LEVEZOU FOOT 2 prévu initialement le samedi 24 mai 2025 à 19h00 se
 jouera le vendredi 23 mai 2025 à 21h00 (accord des deux clubs).
- Le match **ESPALION US 2 FC CAUSSE SAUVETERRE 1** prévu initialement le samedi 24 mai 2025 à 20h00 se jouera le vendredi 23 mai 2025 à 20h30 (accepté par Espalion).

<u>Départementale 4 (U EXPRESS RIGNAC)</u>

• Le match **FOOT ROUERGUE 1 – STE CROIX 1** est maintenu au samedi 24 mai 2025 à 20h00 (refus de Ste Croix de jouer le dimanche).

Décision de la CDGCS

<u>Décision N°2 – 05 2025 de la CDGCS (Commission Départementale Gestion</u> des Compétitions Séniors) du mardi 13 mai 2025 :

- Match n°28535912 du 6 avril 2025 à 15h00 OL Mont Aigoual 1 St Germain du Teil 1 en Départementale 4 (U Express Rignac), Poule D :
- Suite au rapport de l'Arbitre qui mentionne que le match a été arrêté à la 45ème minute en raison de la sortie de trois joueurs blessés du club de St Germain du Teil, entrainant que cette équipe avait moins de 8 joueurs sur le terrain, la CDGCS en application de l'article 12 alinéa 1 du règlement des championnats donne match perdu par pénalité (-1pt) à St Germain du Teil 1 pour en attribuer le gain sur le score de trois à zéro (3 à 0) à OL Mont Aigoual 1.

FORFAITS

Le match RIMEIZE 1 – CHIRAC ES 1 du Mercredi 7 mai 2025 à 21h00, Départementale 4 poule D, 1^{er} forfait de
 RIMEIZE 1 : Amende : 50€

CHALLENGE D5

- Le match OUEST AVEYRON FOOT 5 LE MALZIEU AS 5 du dimanche 11 mai 2025 à 15h00, Challenge D5, poule
 G, forfait du Malzieu AS 5 : Amende : 50€
- Le match VAILLANTE AUMONAISE 5 USMR/ANGLARS/VAUREILLES 5 du samedi 10 mai 2025 à 18h00,
 Challenge D5, poule D, forfait de USMR/ANGLARS/VAUREILLES 5 : Amende : 50€
- Courrier de FOOT SUD LOZERE informant le forfait général de l'équipe 5 en Challenge D5, poule C, Amende :
 100€

RECTIFICATIF EN CHALLENGE D5 (voir art 3 du règlement du challenge)

 Le match COMBES ES 5 – BOUSSAC 5 du dimanche 4 mai 2025 à 13h00, Challenge D5 poule F, forfait de Boussac 5 : Amende : 50€

- Le match BEZONNES CAU 2 GRANDRIEU ROCLES 5 du samedi 26 avril 2025 à 20h30, Challenge D5 poule B, forfait de Grandrieu Rocles 5 : Amende : 50€
- Le match LE MALZIEU AS 5 FC AGEN/GAGES 5 du dimanche 4 mai 2025 à 15h00, Challenge D5 poule G, forfait du Malzieu AS 5 : Amende : 50€
- Le match **AS LUSITANIENE 5 MONTJAUX 5** du dimanche 27 avril 2025 à 15h00, Challenge D5 poule A, forfait de **Montjaux 5** : Amende : 50€

MATCHS REPORTES

Départementale 4

Le match **LE BUISSON ESC 3 – OL MONT AIGOUAL 1** non joué le dimanche 20 avril 2025 à 15h00 en raison d'un arrêté municipal, est reporté au mercredi 21 ou 28 Mai 2025 à 21h00 dans l'attente d'un accord entre les deux clubs.

La prochaine réunion est fixée au Mardi 20 mai 2025 à 8 heures 30.

La réunion est clôturée à 11h00.

Le Secrétaire de Séance,

F. COUFFIGNAL

Le Président,

A. DALMON